



Document requis pour une nouvelle construction  
(Commercial ou industriel)

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Durée valide du permis : **12 mois** (renouvelable une seule fois)

Coût des permis : **1000 \$ + 1 \$/m<sup>2</sup>** (construction) + **100 \$** (installation sanitaire) + **50 \$** (prélèvement d'eau) + **1 250 \$** pour la contribution monétaire aux infrastructures et équipements municipaux par unité sans service ou **5 000 \$** pour la contribution monétaire aux infrastructures et équipements municipaux par unité avec services.

**Dépôt de 1500 \$** remboursable dès l'obtention de tous les documents.

Documents et informations requis

- 1- Plan/projet d'implantation ou certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre;
- 2- Implantation de l'entrée charretière sur le plan/projet d'implantation;
- 3- Plan scellé et signé du bâtiment (fait par un professionnel; soit un technologue ou un architecte);
- 4- Étude de sol pour l'installation sanitaire (fait par un professionnel; soit un technologue ou un ingénieur);
- 5- Étude pour l'implantation du puits (fait par un professionnel; soit un technologue ou un ingénieur);
- 6- La demande de permis dûment remplie (formulaire disponible sur le site internet ou à l'hôtel de ville);
- 7- Le paiement total du permis (par carte de débit, en argent ou par chèque);
- 8- Le formulaire de dépôt dûment rempli;
- 9- Le compte de taxes est à jour.

L'implantation du bâtiment et les superficies minimales sont variables selon la zone.

À l'intérieur du périmètre urbain, l'entrée et l'aire de stationnement doivent être asphaltées lorsque la rue est asphaltée.

Au plaisir de vous servir et pour de plus amples informations, veuillez-vous informer auprès du service d'urbanisme.